



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **8 octobre 2012**

Délibération n° 2012-3274

commission principale : **développement économique**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Economie sociale et solidaire - Attribution d'une subvention de fonctionnement à la Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire (CRESS) Rhône-Alpes pour l'organisation du 5° Forum de l'emploi solidaire**

service : **Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service innovation**

Rapporteur : Madame Besson

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 28 septembre 2012

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 10 octobre 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, MM. Buna, Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Philip, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mmes Dognin-Sauze, Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, M. Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Brolquier, Buffet, Mme Cardona, M. Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havar, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Lambert, Mme Laval, MM. Lebuhotel, Lelièvre, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Lyonnet, Martinez, Millet, Nissanian, Ollivier, Mmes Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Serres, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Turcas, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Mme Yérémian.

Absents excusés : Mme Guillemot (pouvoir à M. Longueval), MM. Daclin, Crimier (pouvoir à M. Barral), Mme Pédrini (pouvoir à M. Rivalta), MM. Abadie (pouvoir à M. Desseigne), Passi (pouvoir à M. Réale), Crédoz (pouvoir à M. Martinez), Blein (pouvoir à M. Sécheresse), Balme (pouvoir à M. Plazzi), Chabert (pouvoir à M. Buffet), Le Bouhart (pouvoir à M. Thivillier), Léonard (pouvoir à M. Quiniou), Mmes Palleja, Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. Touraine), M. Vurpas (pouvoir à M. Joly).

Absents non excusés : Mme Bailly-Maitre, MM. Darne JC., Huguét, Kabalo, Louis, Morales, Muet, Uhlrich.

Conseil de communauté du 8 octobre 2012**Délibération n° 2012-3274**

commission principale : développement économique

objet : **Economie sociale et solidaire - Attribution d'une subvention de fonctionnement à la Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire (CRESS) Rhône-Alpes pour l'organisation du 5° Forum de l'emploi solidaire**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service innovation

Le Conseil,

Vu le rapport du 19 septembre 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire (CRESS) Rhône-Alpes est une association créée en 2000, dont l'objet est :

- d'assurer la représentation et le développement des entreprises de l'économie sociale et solidaire, dans leur différentes composantes (coopératives, mutuelles, associations), ainsi que la défense des intérêts de ses membres,
- promouvoir et diffuser les principes qui sous-tendent l'entrepreneuriat social et solidaire,
- informer ses membres sur tous sujets d'intérêt pour eux, impulser une dynamique de projets et assurer leur coordination sur actions collectives.

Elle fédère actuellement des structures économiques, réparties sur l'ensemble des secteurs d'activité : agriculture, bâtiment, industrie, services à la personne, services financiers, assurances, protection sociale, services sanitaires et sociaux, culture, etc.

Parmi ses différentes activités, la CRESS Rhône-Alpes organise annuellement à Lyon, depuis 2008, un forum régional de l'emploi solidaire en partenariat avec l'association Centre des jeunes dirigeants de l'économie sociale (CJDES), l'Association pour faciliter l'insertion professionnelle des jeunes diplômés (AFIJ) et avec le soutien de la Communauté urbaine de Lyon, de la Ville de Lyon et de la Région Rhône-Alpes.

La CRESS Rhône-Alpes sollicite donc le soutien de la Communauté urbaine pour l'organisation de l'édition 2012 de ce Forum.

a) - Objectifs

La Communauté urbaine a initié une démarche pour développer l'économie sociale et solidaire. En effet, dans un contexte socio-économique bouleversé par la crise, les acteurs de l'économie sociale et solidaire (associations, fondations, mutuelles de santé et d'assurances, banques coopératives, coopératives de production, coopératives d'artisans, coopératives d'acheteurs, coopératives d'activité et d'emploi) ont démontré leur contribution économique au maintien de l'emploi et de l'activité économique sur le territoire. Ils représentent, aujourd'hui, plus de 12 % des établissements privés et assurent plus de 9 % des emplois salariés en "équivalent temps plein" de l'agglomération lyonnaise, notamment dans le secteur associatif dédié à l'éducation, l'action sociale, la santé ou la culture.

Le soutien de la Communauté urbaine porte en 2012 sur l'animation des structures représentatives de l'économie sociale et solidaire et du plan d'actions élaboré pour s'intégrer aux différentes politiques publiques promues par la Communauté urbaine. Celui-ci s'articule autour de 4 axes :

- axe 1 : Favoriser le développement de l'entrepreneuriat en économie sociale et solidaire, en synergie avec le plan d'actions de Lyon_Ville de l'entrepreneuriat,
- axe 2 : Professionnaliser les acteurs de l'économie sociale et solidaire et structurer les réseaux par le développement de pôles de compétences,
- axe 3 : Connaître et faire connaître l'économie sociale et solidaire,
- axe 4 : Soutenir des projets d'agglomération, notamment autour de l'habitat coopératif, du commerce équitable ou la création de nouvelles filières économiques.

La présente délibération répond à l'objectif de faire connaître et rendre visible le secteur de l'économie sociale et solidaire, vecteur de développement et d'emplois.

b) - Compte-rendu des actions réalisées au titre de l'année 2011

Par délibération n° 2011-2490 du 17 octobre 2011, le Conseil avait attribué une subvention de 20 000 € pour l'organisation de la 4^e édition du Forum 2011.

Celui-ci a accueilli 1 700 visiteurs sur une journée seulement (2 900 visiteurs sur 2 jours en 2010) et a réuni 81 structures représentant les différentes familles de l'économie sociale et solidaire sur 55 stands. 1 537 inscriptions ont été enregistrées sur le site internet de l'événement.

Ont été proposées pour la première fois une matinée réservée aux professionnels, une grande conférence plénière en clôture du forum et une remise de trophées pour récompenser 8 entrepreneurs remarquables.

Conformément aux cibles du Forum, le public accueilli a, pour 76 %, moins de 45 ans et est demandeur d'emploi à 62 % et est issu, en majorité, du département du Rhône (77 %).

c) - Programme d'actions pour 2012 et plan de financement prévisionnel

Comme pour les années précédentes, les objectifs de ce Forum sont de :

- proposer un salon de l'emploi et des métiers en développant la rencontre entre offres et demandes d'emplois,
- promouvoir l'économie sociale et solidaire auprès des professionnels et du grand public,
- fédérer et rassembler l'ensemble des acteurs de ce secteur pour les rendre visibles et lisibles,
- favoriser la création d'activité sous forme collective.

La priorité sera donnée aux offres d'emplois : un salarié sur 4 dans l'économie sociale et solidaire, au cours des prochaines années partira en retraite. Un constat qui constitue un enjeu majeur pour la pérennisation des entreprises au service de l'économie sociale et solidaire.

Dans ce contexte, 2 000 personnes sont attendues par 50 structures employeurs le samedi 17 novembre à l'Hôtel de Région, pour rencontrer les recruteurs de l'économie sociale et solidaire dans un "job dating" d'envergure.

Des ateliers de recherche d'emploi seront organisés, des rencontres - témoignages autour de :

- la création d'activité, le volontariat et la mobilité internationale et la reconversion professionnelle,
- 5 conférences métiers pour dresser un panorama des secteurs du tourisme, du sport, de l'environnement, du sanitaire et social.

Des exposants représentatifs des filières de l'économie sociale et solidaire

En 2012-2013, ce sont près de 100 000 emplois d'avenir qui seront réservés pour les jeunes au chômage, cela mobilisera en première ligne les entreprises de l'économie sociale et solidaire.

Budget prévisionnel (en € TTC)

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
outils de communication	26 300	Région Rhône-Alpes	31 300
		Communauté urbaine de Lyon	20 000
logistique organisation	58 000	Communauté d'agglomération Grand Roanne	3 000
		Ville de Lyon	8 000
		partenaires privés	16 000
		vente de stands	6 000
Total	84 300	Total	84 300

Il est proposé une participation financière de la Communauté urbaine d'un montant de 20 000 € pour l'édition 2012 du Forum, qui permet d'ancrer durablement cette manifestation sur le territoire de l'agglomération ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE**1° - Approuve :**

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 20 000 € au profit de la Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire (CRESS) Rhône-Alpes pour l'organisation du 5° Forum de l'emploi solidaire de Lyon le 17 novembre 2012,

b) - la convention à passer entre la Communauté urbaine de Lyon et la CRESS Rhône-Alpes définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - La dépense de fonctionnement correspondante de 20 000 € sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2012 - compte 657 4 - fonction 90 - opération n° 0P01O1578.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 10 octobre 2012.